

Renouvellement et extension
d'une carrière de roches massives
**Commune de SAINT-BAUDILLE-
DE-LA-TOUR (38)**



GONIN SAS
ZA Le Coquilla
38110 Saint Clair de la Tour



artifex
www.artifex-conseil.fr



Monsieur le Maire Denis THOLLON



- **REOUVERTURE ET EXTENSION D'UNE CARRIERE DE ROCHES MASSIVES**
- **INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (art R.511-9 code de l'EVT)**
- **DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE**
puis
- **ENQUETE PUBLIQUE**
- **DENIS CUVILLIER COMMISSAIRE-ENQUETEUR**



“ *Toute personne a le droit [...] **d'accéder aux informations** relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de **participer à l'élaboration** des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.*

”

Article 7 de la Charte de l'Environnement –
rendue constitutionnelle en 2005



Qui remet un avis 30 j après la clôture de l'enquête

- **FAVORABLE**, sans réserve
- **FAVORABLE, avec réserves** qui doivent **absolument**:
 - être exprimées clairement et **sans ambiguïté**
 - **pouvoir être levées** explicitement par le Responsable du projet dans le cadre et les délais de la procédure.
 - **Attention**: si au final les réserves ne sont pas levées par le Responsable du projet, l'avis du CE est **réputé défavorable** avec des conséquences juridiques en cas de recours.

→ Le CE peut aussi formuler des **recommandations** visant à **améliorer** certains aspects du projet, sans porter atteinte à son économie générale.

- **DÉFAVORABLE**



- Dossier en mairie ou par internet [_\(www.isere.gouv.fr\)](http://www.isere.gouv.fr)
[Publications/mises-a-disposition...enquetes-publiques](#)
- 1 réunion publique le 8 novembre de 18h30 à 20h30
- 3 permanences du CE en mairie
 - le lundi 6 novembre de 09h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 24 novembre de 16h00 à 18h00 ;
 - le jeudi 7 décembre de 16h00 à 18h00.
- Avis en mairie sur registre ou par courrier
- Avis par internet : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr

A

LOCALISATION DU PROJET

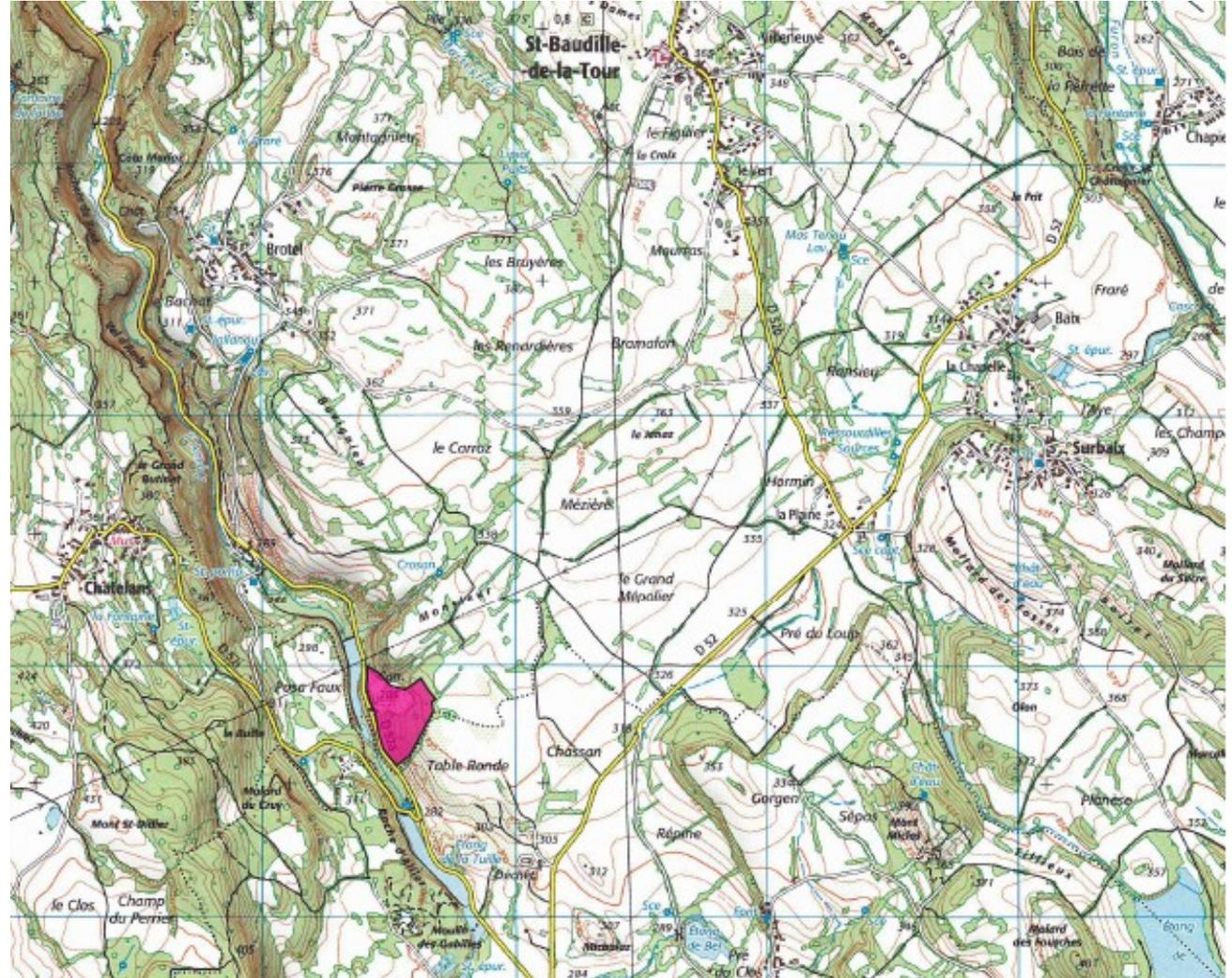
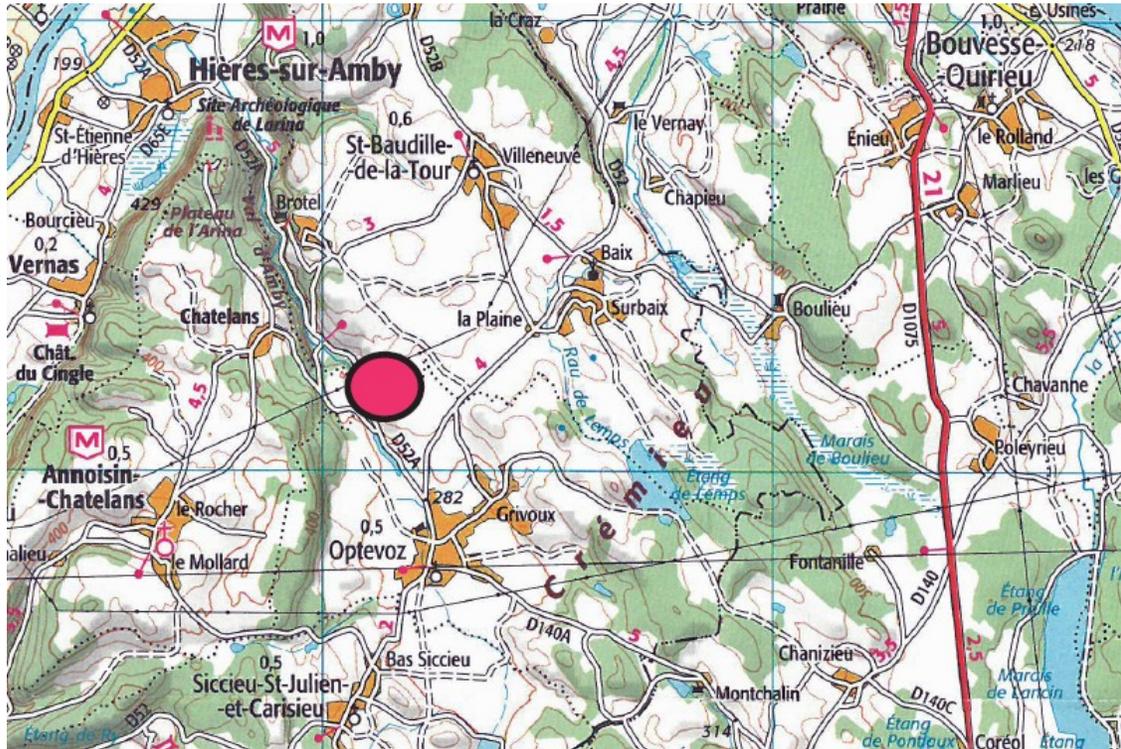




SITUATION DU PROJET AU NIVEAU COMMUNAL



La carrière se situe à 2,7 km au Sud-Ouest du village de Saint-Baudille-de-la-Tour, le long de la route D52a

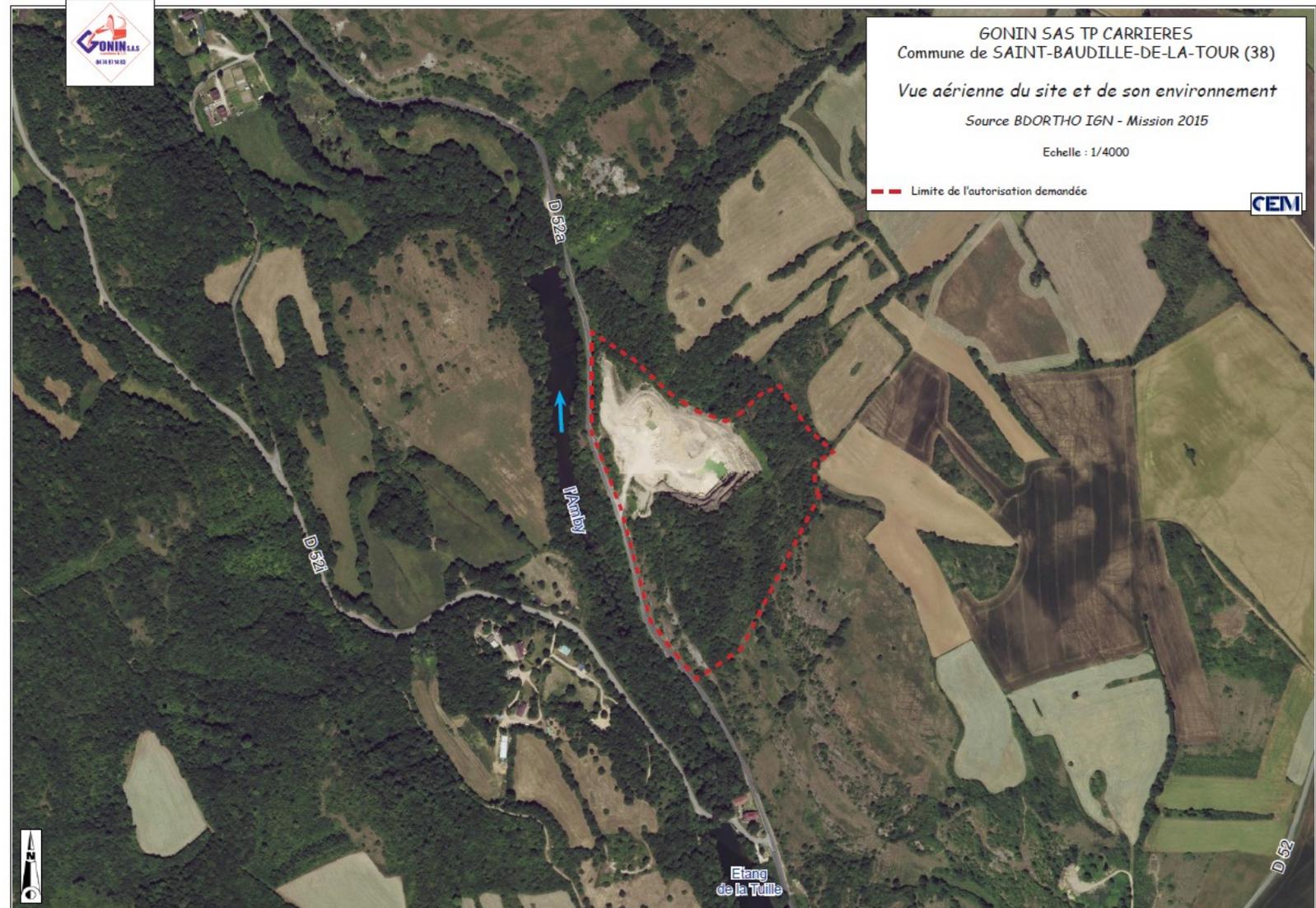




VUE AÉRIENNE DU SITE



Extension vers le Sud car la qualité du calcaire y est meilleure pour la confection de pierres marbrières.



B

HISTORIQUE DU SITE ET DE LA SOCIÉTÉ





La carrière a été ouverte depuis de très nombreuses années du fait de la qualité et de la couleur particulière de la roche.

Le site de SAINT-BAUDILLE-DE-LA-TOUR est en exploitation depuis de très nombreuses années. Les photos aériennes de 1945 indiquaient déjà la présence de la carrière.





Elle a fait l'objet de plusieurs autorisations successives. Le dernier arrêté préfectoral d'autorisation date du 25 juin 2001 et été accordé à la société ROSSI. Cette autorisation a été transférée en dernier lieu à la société GUINET DERRIAZ qui a été placée en liquidation judiciaire par jugement du 25 septembre 2018.

Le 21 août 2019, GONIN SAS TP CARRIERES est autorisée à se substituer à la société GUINET DERRIAZ SAS pour l'exploitation du site.





La société GONIN SAS TP CARRIERES existe depuis 1950.

C'est une société locale spécialisée dans plusieurs domaines d'activité :

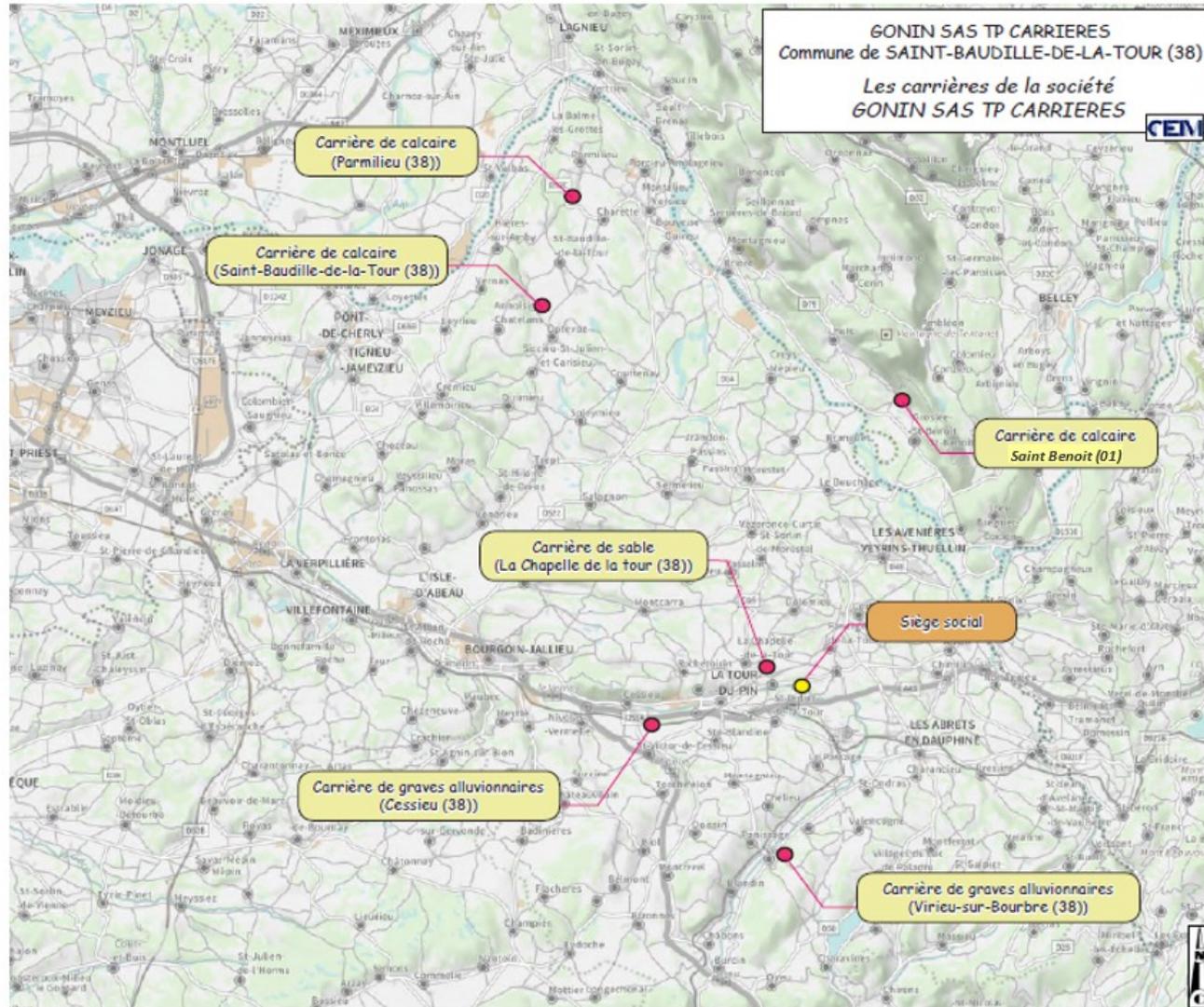
- la réalisation de travaux publics (plate-forme de construction, immeuble, assainissement, gros œuvre, voirie VRD, canalisations, etc.) ;
- les carrières ;
- les terrassements (de bâtiment, en pleine masse, etc.) ;
- la confection de béton (elle possède une centrale) ;
- la démolition (maison, bâtiment, immeuble, etc.) ;
- l'élagage mécanique et l'entretien des voiries ;
- la réalisation de carrières équestres.

La société emploie aujourd'hui 28 salariés,





LOCALISATION DES SITES



C

INTÉRÊT DU SITE





➔ Qualité du gisement

Sur la carrière c'est la pierre de Saint-Baudille qui est extraite (**présente uniquement dans le Val d'Amby**).

Il s'agit d'un calcaire sédimentaire à fond jaune-brun, parsemé de veines brunes parfois grises. La particularité de cette pierre vient de sa stratification spécifique définie par des stylolithes qui sont des zones enrichies en argiles et où l'on note la présence de sulfate de calcium, de quartz et de calcite,

En novembre 2019, l'indication géographique « pierres marbrières Rhône-Alpes » (IG PMRA) a été homologuée par l'Institut national de la propriété industrielle. **La pierre de Saint-Baudille fait partie différents matériaux calcaires pouvant prétendre à la protection de l'IG**





Usage noble du gisement

La carrière de SAINT-BAUDILLE-DE-LA-TOUR produit des blocs marbriers très appréciés ; une fois façonnés les matériaux issus de ces blocs sont utilisés :

- pour le revêtement des façades,
- le dallage,
- la marbrerie intérieure

Ajouter photo travaux en pierre de Saint baudille



➔ Un site déjà existant et fonctionnel

Le site est en exploitation depuis de très nombreuses années.

Toutes les infrastructures nécessaires à l'exploitation du site (voie d'accès, portail, etc.) sont déjà en place et aménagées.





Valorisation du gisement

Le site permet de produire des blocs marbriers de pierre de Saint-Baudille d'une part et des enrochements et granulats d'autre part.

La découverte des terrains marbriers est en effet valorisable car elle présente de bonnes qualités pour la confection de bétons et de granulats routiers.

Les granulats sont utilisés par l'entreprise pour les besoins de ses chantiers de travaux publics, de confection de béton.... et également pour ses clients. La carrière permettra à long terme (30 ans) de maintenir une offre en granulats dans le secteur (selon le SRC, les besoins du département ne seront plus satisfaits en 2034)

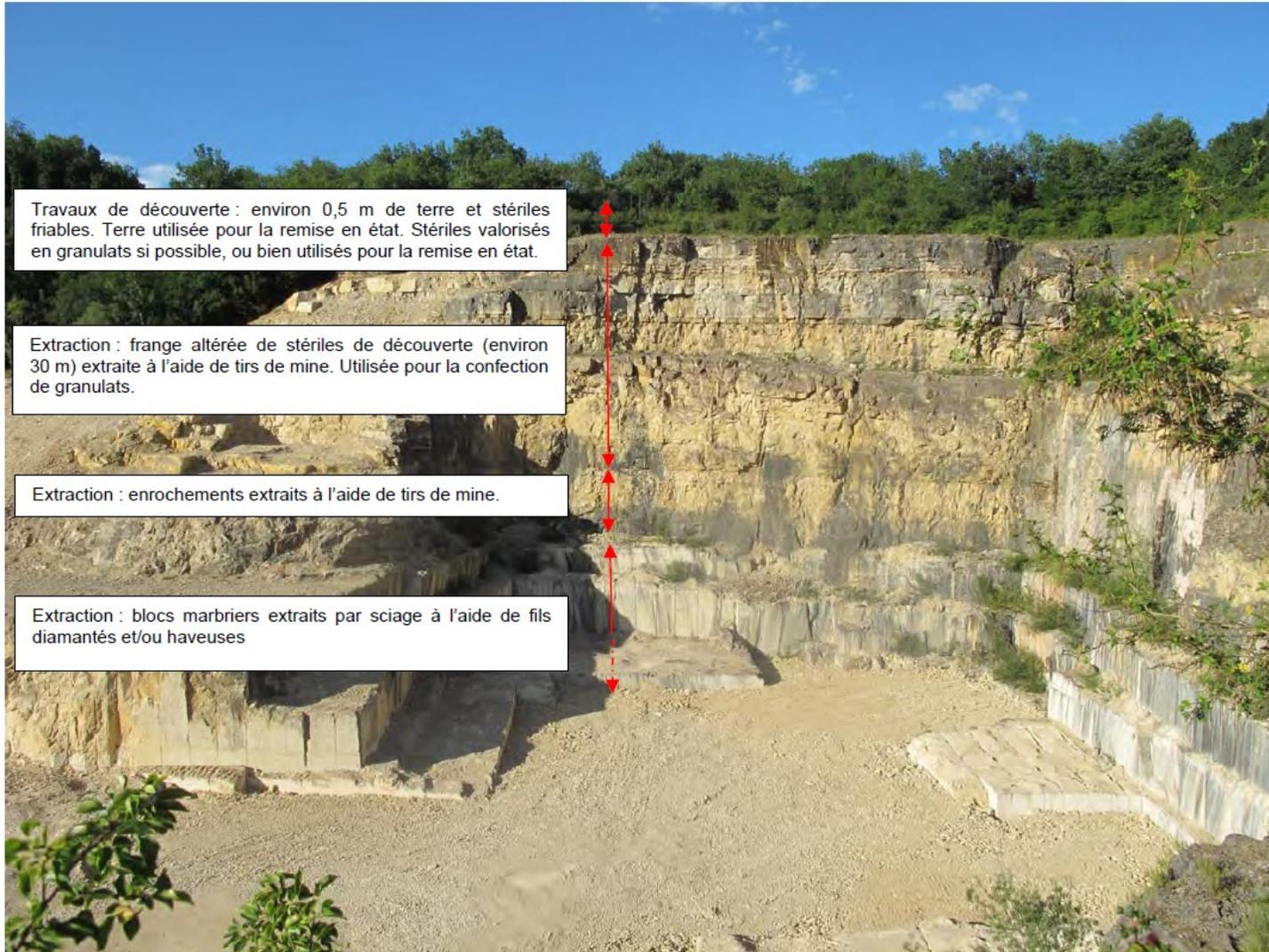
D

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET





Superficie exploitable	53 500 m ²
Épaisseur moyenne de la terre de découverte	0,2 m
Épaisseur moyenne des stériles de découverte et de la frange supérieure friable et non exploitable en roche marbrière	30 m
Épaisseur maximale exploitable en pierre marbrière	17 m
Volume des réserves	450 000 tonnes de pierre marbrière 750 000 tonnes de granulats et enrochements
Production annuelle moyenne	10 000 t/an de pierre marbrière 20 000 t/an de granulats et enrochements
Production annuelle maximale	15 000 t/an de pierre marbrière 25 000 t/an de granulats et enrochements
Volume des découvertes	5 000 m ³
Volume des stériles non valorisables	7 650 m ³
Niveau NGF minimum de l'exploitation	278 m NGF



➔ Les étapes de l'exploitation

L'exploitation du site se déroulera avec les mêmes principes qu'aujourd'hui :

- Travaux de défrichage
- Travaux de découverte de la terre végétale
- Extraction par tirs de mine de la frange altérée et des enrochements, de la roche calcaire valorisable en pierre marbrière
- Extraction des blocs marbriers
- Traitement de la frange altérée pour transformation en granulats
- Evacuation des matériaux
- Remise en état du site



➔ **Recyclage de matériaux inertes**

L'Entreprise GONIN SAS TP CARRIERES va mettre en place sur le site une activité de recyclage de matériaux inertes provenant de ses propres chantiers locaux et de chantiers de ses clients.

Environ 1 000 tonnes de déchets inertes extérieurs seront accueillis sur le site de la carrière tous les ans. Ils seront concassés et criblés dans des installations mobiles de traitement, présentes sur le site.

➔ **Accueil de matériaux inertes pour la remise en état du site**

Dans le cadre des aménagements du site (notamment la création d'un merlon de protection phonique et visuelle le long de la RD 52a) le site accueillera environ 11 000 m³ de matériaux inertes non valorisables en granulats. Ils seront mis en remblais sur le site pour la confection des aménagements.

E

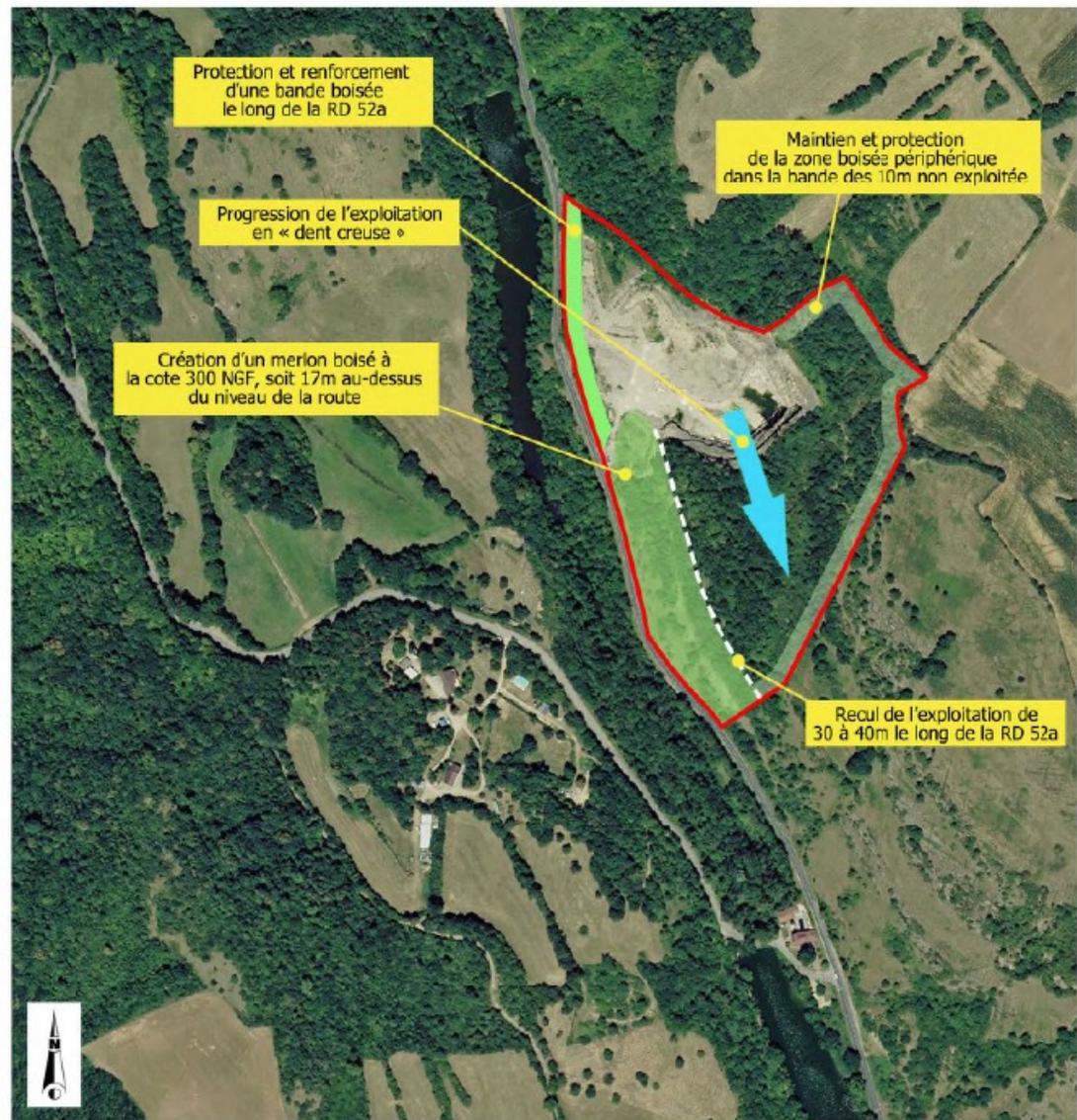
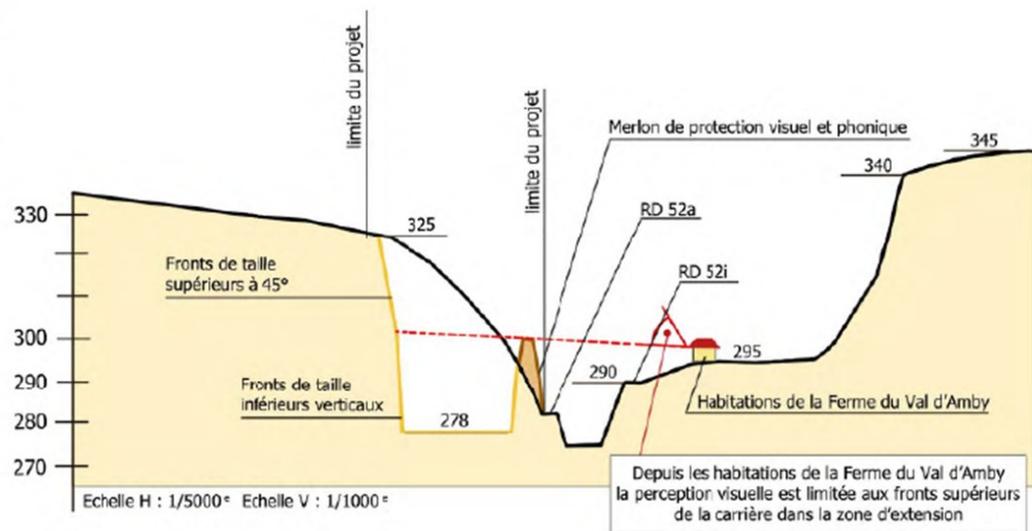
ASPECT ENVIRONNEMENTAL





A l'Ouest du projet, le secteur de perception visuelle est fort, du fait de la topographie et du couvert végétal faible à modéré. Au Nord-Ouest du projet, à Châtelans, le secteur de perception visuelle est moyen car la topographie naturelle et la présence de nombreux boisements jouent un rôle d'écran visuel

➔ Mise en place de mesures spécifiques





Simulation paysagère depuis la ferme d'Amby



Etat initial



Simulation paysagère depuis la ferme d'Amby



Phase 3 de l'exploitation (15 ans)



Simulation paysagère depuis la ferme d'Amby



Etat final (30 ans)



Simulation paysagère depuis Chatelans



Etat initial



Simulation paysagère depuis Chatelans



Phase 3 de l'exploitation (15 ans)



➔ Simulation paysagère depuis Chatelans



Etat final (30 ans)



➔ Bruit

- ❑ Création d'un merlon de 10 m de hauteur en limite Ouest du site
- ❑ Les installations de concassage-criblage, de recyclage et de sciage seront mises en place sur le carreau du site au plus proche des fronts qui joueront le rôle d'écran sonore
- ❑ L'activité n'aura lieu que pendant les jours ouvrables (5 jours par semaine), les horaires d'ouverture de la carrière seront 7h00 – 17h00 ;
- ❑ Pas de tirs de mines ni de concassage en juillet et août
- ❑ Réalisation de mesures de contrôle des niveaux acoustiques dès l'obtention de l'autorisation





Poussières

- Limitation de la propagation des poussières par l'encaissement de l'exploitation
- Dispositif d'abattage des poussières par pulvérisation d'eau délivrée par un bassin d'orage du site (ou une citerne arroseuse)
- Arrosage des pistes par temps sec
- Absence de matériaux pulvérulents sur le site. Les stocks seront des blocs marbriers, des stériles et des granulats.



➔ Vibrations

- ❑ Limitation de la charge unitaire des tirs à 1 tonne
- ❑ Pas de tirs de mines ni de concassage en juillet et août
- ❑ Maximum 2 tirs par semaine
- ❑ Les tirs de mines auront lieu à heure fixe. Le site sera fermé pendant la durée du tir. La Mairie sera prévenue.
- ❑ Des mesures de vibration seront réalisées à chaque tir, au niveau des habitations les plus proches du tir



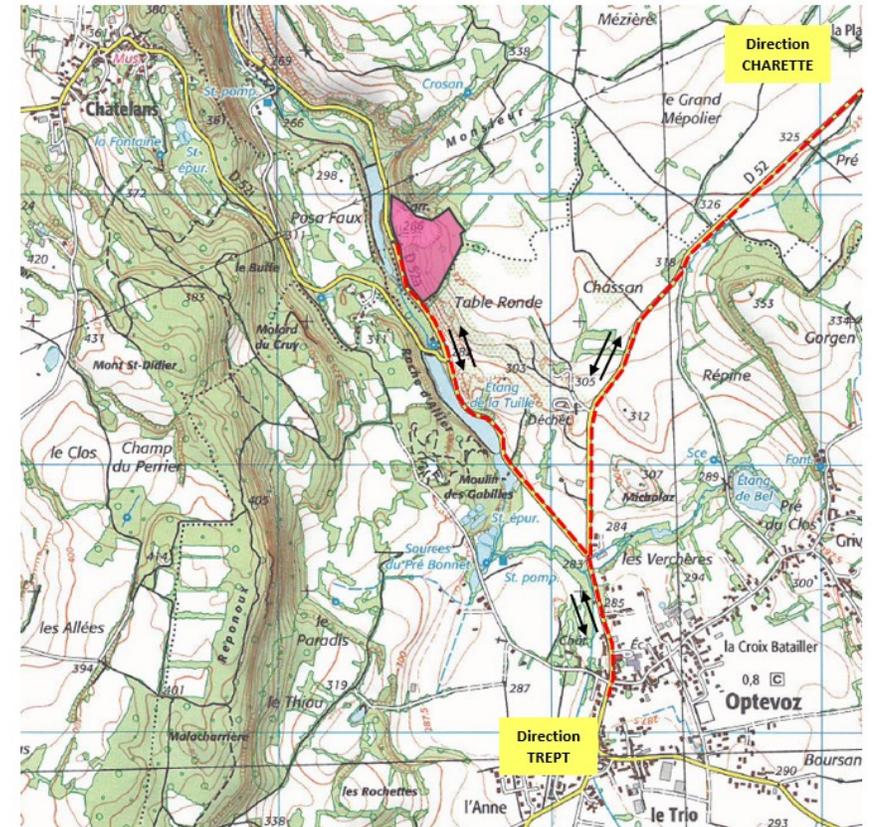


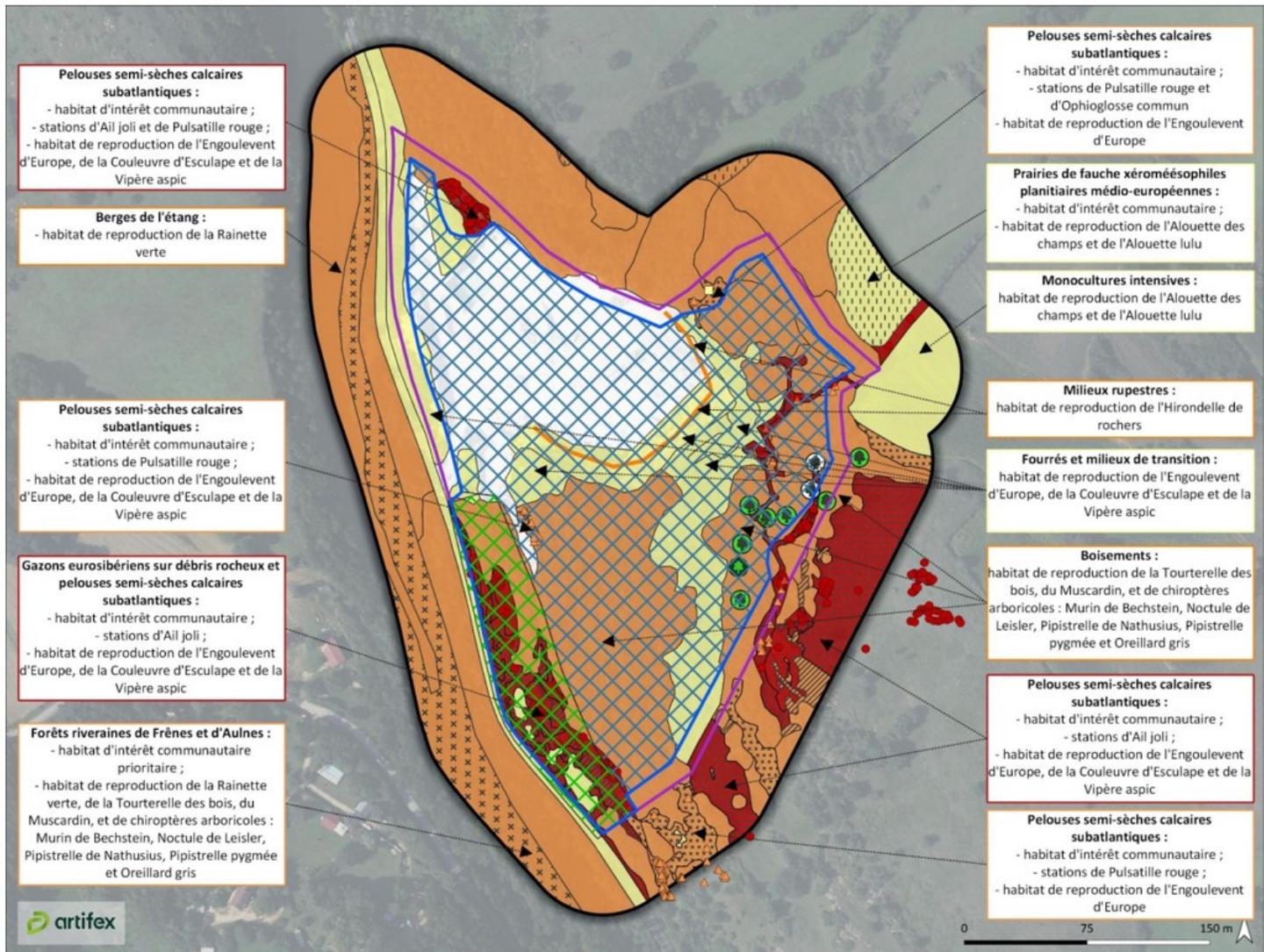
En considérant 180 jours par an d'activité de transport et commercialisation, le trafic est estimé à 7 camions en moyenne (9 au maximum) par jour.

Pour le transport et la commercialisation des matériaux élaborés sur le site, les camions emprunteront la RD 52 a.

Différentes mesures seront prises pour limiter l'impact du trafic routier :

- Contrôle de la charge des camions
- Entretien et aménagement de la voirie en cas de salissures constatées liées à l'exploitation du site.
- Rappel régulier des règles de sécurité aux chauffeurs.



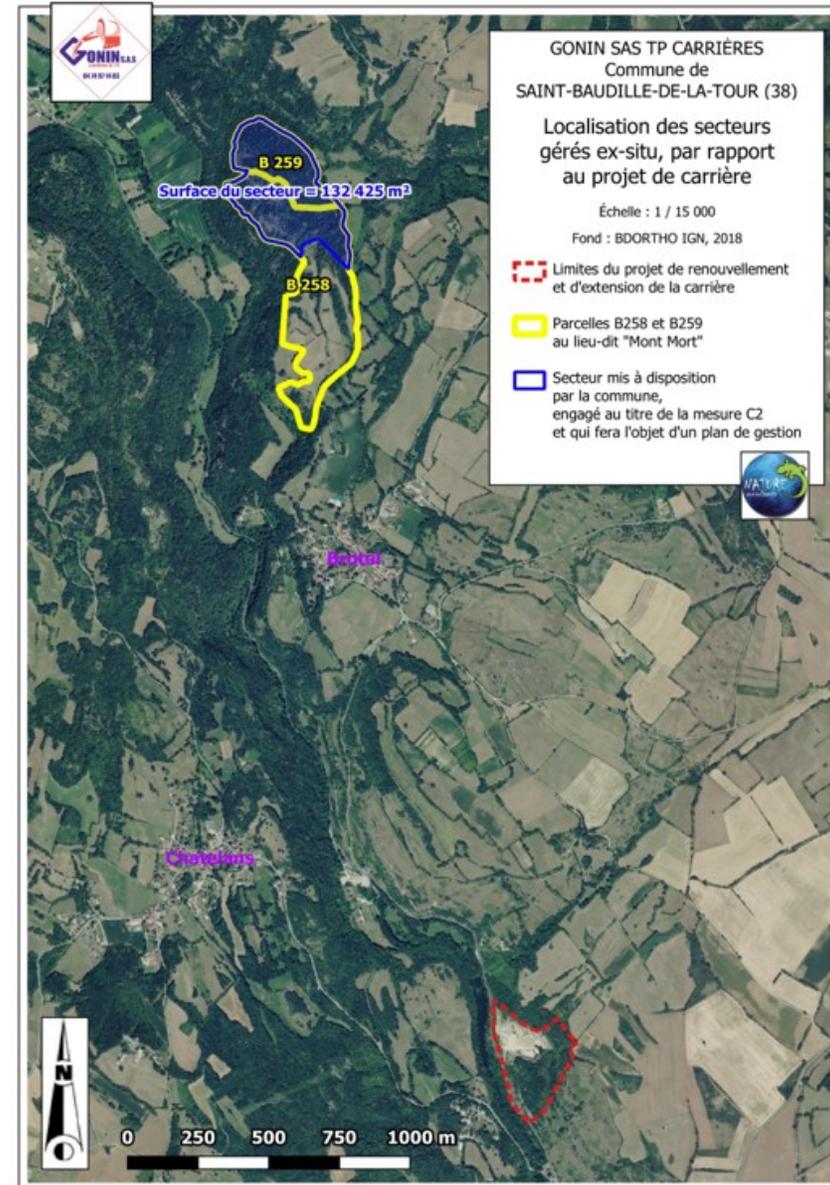


Analyse des enjeux

- ➔ Evitement maximal des zones à enjeux
- ➔ Mise en place de mesures compensatoires pour les zones non évitées (merlon)

Mise en place de mesures

- ❑ Gestion d'une vaste mosaïque de boisements thermophiles et de pelouses sèches ex-situ
- ❑ Transplantation et multiplication des pieds de pulsatille rouge et d'ail joli (réalisé par le CBNA)
- ❑ Création d'une mare favorable à la petite faune
- ❑ Création de gîtes pour les reptiles et amphibiens
- ❑ Reboisement du site





La remise en état consistera en la création d'une mosaïque de milieux à vocation écologique et boisée avec :

- une zone humide (favorable aux amphibiens)
- des fronts bruts et des fronts végétalisés (favorables à l'avifaune)
- le reboisement des terrains défrichés

